

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Carine HENON
carine.henon@diplomatie.gouv.fr
Tél : +33 1 53 69 35 47

**DELIBERATION N° 162/2012
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 novembre 2012**

**Poursuite de l'opération d'extension et de rénovation des locaux du lycée
Châteaubriand de Rome**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise la Directrice de l'Agence à poursuivre l'opération d'extension et de rénovation des locaux du lycée Chateaubriand de Rome, pour un montant de 10 millions d'euros, financée de la façon suivante :

- prélèvement sur les fonds de réserve de l'établissement de 2 millions d'euros,
- aide de l'AEFE de 2 millions d'euros,
- recours à une avance de France Trésor de 6 millions d'euros remboursée par l'établissement.

Nombre de votants : 28


Pour : 28

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 27 novembre 2012

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI